



RAPPORTS DU CDOMK84 2022

RAPPORT D'ACTIVITE 2022
De la Présidente - Stéphanie PALAYER MICHEL

RAPPORT COMMISSION JURIDIQUE 2022
Du Secrétaire Général - Stéphane MICHEL

RAPPORT de la commission des CONTRATS 2022
Du président de la commission contrat – Laurent VEDEL

RAPPORT TRESORERIE 2022
Du Trésorier – Laurent VEDEL



Rapporteur : Stéphanie PALAYER MICHEL
Présidente CDOMK84

ANNEXE 2 : RAPPORT D'ACTIVITE du CDOMK84 de 2022

Validé par Conseil du 27 février 2023

Nous vous présentons l'activité de notre CDOMK 84 en quelques chiffres.

Pour 2022 : **2862 dossiers**, contre 2112 en 2021, 2590 en 2020, 2276 en 2019 et 1595 en 2018.

Nombre d'inscrits au 31 12 2022 est de 911 MK tous statuts confondus et 25 sociétés (SCP, SEL):

- 92 salariés
- 819 Libéraux

La crise COVID et les mesures mises en place ont fait l'objet de nombreuses communications collectives et parfois individuelles.

Voici le détail des principaux dossiers :

1. Tenue du tableau (Nombre de dossiers ouverts)

- Inscriptions : 36 dossiers premières inscriptions dont **33 inscrits**, 56 dossier de demande de transferts entrants dont **47 inscrits**, et 3 demandes réinscriptions dont **2 inscrits**, soit 95 dossiers traités en 2022. **On constate quelques ouvertures de dossiers qui ne finalisent pas ou des MK qui changent d'avis.**
- 0 inscriptions de sociétés (92 en 2021)
- Cabinets secondaires : 3 cabinets secondaires ouverts – 12 activités supplémentaires ouvertes. Il y a aussi quelques ouvertures de cabinets secondaires dont le cabinet principal est hors 84.
- Changements professionnels ou personnels : 143 demandes traitées et 4 retraites inactifs. (158 en 2021)
- Masseurs kinésithérapeutes inactifs : 22 demandes (11 en 2021)
- Radiations : 15 demandes de radiations totales dont 8 radiations votés (30 en 2021), 42 demandes transferts sortants dont 48 ont fait l'objet d'un vote radiation Transfert (61 en 2021). (des dossiers 2021 ont été votés en 2022).
- Minorations : 3 dossiers
- 6 demandes d'entraide : soutien aux professionnels (transmissions utiles, Med 'aide, les MK ayant eu une agression ...)
- 9 MK non vaccinés
- 38 attestations DPC enregistrées. (36 DPC en 2021)
- 39 dossiers analysés ouvrant droit ou pas à une spécificité d'exercice : autres diplômes, DIU, DU, formation continue.
- Recensements des salariés tous les trimestres et contrôle (52 mails). Nous avons relancé quelques MK non-inscrits dans le Vaucluse, en leur expliquant les procédure de déclaration de changement souvent nécessitant un transfert, à ce jour ils le sont.
Nous avons retrouvé dans la liste des structures quelques salariés qui n'ont pas fait leurs démarches de changement quand ils ont quitté un poste. Des mails leur ont été envoyés pour leur expliquer la procédure, mais ils sont difficiles à joindre car souvent ils ont quitté le département exerçant sans doute dans un autre établissement.

2. Analyse des contrats

- 467 contrats analysés (361 en 2021)
- 16 projets de contrat.
- 23 Contrats non conformes

Nous constatons une très forte augmentation du nombre de contrats analysé en 2022.

Pour rappel tous les contrats sont analysés par les membres de la commission contrats, qui sont tous membres du bureau.

- Le trésorier analyse tous les contrats de libéraux, Assistanat, Collaboration libérale, remplacement



- Le Secrétaire général analyse tous les contrats complexes : Statuts SEL, SELASU, SCP, SCM, Baux, Cessation de part, SISA, MSP
- La Vice-Présidente analyse les conventions de stage
- Le Secrétaire adjoint analyse tous les contrats salariés.
- Les avenants sont analysés par le rapporteur en charge du type de contrat.

Les rapporteurs de contrats présentent au vote de la commission contrat toutes les propositions des Contrats NON CONFORMES pour venir confirmer ou infirmer sa proposition.

Tous les contrats analysés font l'objet d'un vote conseil organisé par voie électronique.
Il a été organisé **15 votes mail** en 2022.

A la lecture du rapport contrat 2022 validé en séance plénière du 27 février, le Conseil prend acte de la **très forte augmentation du nombre de contrat (+29% par rapport à 2021, 10% par rapport à 2019), et s'inquiète des mesures prises par le conseil national sur les nouvelles règles d'indemnisation, IF non cumulable à un forfait à la mission, et de la baisse conséquente du budget (environ 10 000€).**

Quelle organisation devra prendre le CDOMK84 à partir de juillet 2022 si les élus à responsabilité comme le Secrétaire Général et le Trésorier perçoivent une IF mais qu'ils ne peuvent pas percevoir de forfait à la mission ? Ils assument depuis plusieurs années la quasi-totalité de l'analyse des contrats ce qui a justifié depuis plusieurs années le montant de leur IF.

Devront-ils quitter leur poste à responsabilité ?

3. Administratif :

- 695 courriers postaux reçus en 2022 (714 en 2021)
- 406 courriers envoyés dont 279 en RAR (383 en 2021) et 127 courriers simples (101 en 2021).
- 1140 appels téléphoniques reçus en 2022. (740 en 2021)
- 267 appels téléphoniques émis en 2022 par notre secrétaire. Ce chiffre ne compte pas les appels des élus, il est très largement sous-estimé.

- 5770 courriels reçus en 2022
- 4655 courriels émis en 2022

En quelques chiffres, les sujets d'échanges :

- 56 demandes d'informations / conseils par des non professionnels (patients, famille...). (49 en 2021)
- 134 demandes d'informations ou de conseils MK (109 en 2021)
- 96 demandes info contrats MK (19 en 2021)
- 199 communications (279 en 2021)
- 38 demandes de MK sur leurs cotisations dont 13 pour signaler leurs accouchements, et demande de remboursement ou annulation de la cotisation.
- 12 anomalies SAP. (49 en 2021)
- Traitement des NPAI – renvoi Caducées + appel à cotiser – vérification par tel de toutes les adresses et modifications.

4. En communication

- 12 Mailing « POINT INFO » via SENDINBLUE (27 en 2021)
- 4 annonces de MK ou d'établissement Vauclusien mise sur le site.

5. Avis déontologiques



Cette année nous avons traité 8 demandes rentrant dans ce cadre.
Tous les RDD ont été envoyés au CNO à chaque vote des élus.
(Détail dans le rapport juridique)

6. Commission Entraide et minoration

3 demandes de minoration ont été traitées par la commission en 2022
13 demandes de remboursement de cotisation pour accouchement en 2022
6 dossiers entraide. (Contacts téléphoniques et mail, suivi de dossier et accompagnement de changement statut)

7. Médiations, entretiens, conciliations : (cf le rapport juridique)

Pour 2022 nous avons pu dénombrer différentes catégories de dossiers, qui peuvent être regroupés en 3 thèmes pour **342 dossiers** traités :

Dossiers JUDICIAIRES	Nombre de dossiers 2022	2021
Demandes avis déontologiques	2	3
Plaintes	6	13
Procédure en appel décision CDPI	0	0
Demandes de médiations	6	10
Signalement d'exercice illégal/publicité illégale	1	1
Association procédure civile	0	2
Injonction paiement de cotisations	0	0
Doléances patients	5	6
Autres dossier	21	4
CMPCK	0	2
TOTAL	41	41

Dossiers D'informations	Nombre de dossiers 2022	2021
Demandes d'informations juridiques et Déontologiques	0	33
Conseils contrats	96	19
Conseils juridiques	4	29
Demandes et conseils administratifs MK	134	109
Demandes administratives non MK	56	29
TOTAL	290	219

Dossiers d'Entraide	Nombre de dossiers 2022	2021
Liquidations et redressements judiciaires	0	0
Demandes d'entraides professionnelles	6	2
Demandes de minoration	3	9
Signalements d'insécurité des professionnels	2	5
TOTAL	11	16

Cette année le nombre de demandes au total est de **342 dossiers traités** soit **une augmentation de 24% par rapport à l'an dernier.**

Pour rappel les chiffres des années précédentes : 276 en 2021, 285 en 2020, 191 en 2019, 182 en 2018, 155 en 2017, 106 en 2016.



Après analyse de l'ensemble des dossiers traités dans le cadre des attributions juridiques du CDOMK84, nous avons pu constater une **hausse des demandes d'informations administratives 134 demandes** (109 en 2021, 93 en 2020, 78 en 2019, 47 en 2018).

Tous les dossiers ont été vus par le bureau, traité par un élu au moins pour la gestion quotidienne et votés en Conseil pour les décisions relevant de son autorité pour décider les suites à donner à certains dossiers.

A noter aussi l'enregistrement d'aucun dossier de refus de soin discriminatoire et par conséquent la tenue d'aucune CMPCMK.

8. Trésorerie 2022 :

• SUIVI BUDGETAIRE DEPENSES

	Budget Validé	Budget Révisé	Réalisé 31 12 2022	Budget restant
Charges de fonctionnement	6980.00	7029.66	5490.50	1539.16
Charges juridiques & comptables	450	11 010.59	10 520.10	490.49
Charges de communication				
Charges relatives aux locaux	3200	3840.80	3804.59	36.21
<i>Sous-total Indemnités</i>	36 800.00	36 800.00	35 760.00	1040.00
<i>Sous-total Frais déplacements</i>	3000.00	3603.38	3612.51	-9.13
Frais de bouche	1990.00	1990.00	1974.51	15.49
Charges relatives aux élus	41 790.00	42 393.38	41 347.02	1046.36
Charges relatives aux MK et structures				
Charges de personnel	35 450.00	36 035.00	31 455.46	4579.54
Charges financières	449.85	449.85	445.16	4.69
TOTAL CHARGES	88 319.85	100 759.28	93 122.83	7636.45
Charges d'acquisitions et de renouvellements				
Remboursement du capital (hors intérêts)	7 273.23	7 273.23	7 273.23	
TOTAL INVESTISSEMENTS	7 273.23	7 273.23	7 273.33	
TOTAL CHARGES + INVESTISSEMENTS	95 593.08	110 310.31	102 682.88	7 627.43

• SUIVI DES RECETTES 2022

SYNTHESE 2022	
Cotisations et recouvrement	62 269,75 €
Versements automatiques	14 204,71 €
Harmonisation non automatique	13 910,24 €
Harmonisation exceptionnelle	14 717,23 €
Total des versements effectués par le CNO au titre de 2022	105 101,93 €
Produits annexes non versés par le CNO encaissés en 2022	
Total des versements reçus par la structure au titre de 2022	105 101,93 €

Détail des cotisations et recouvrement encaissés après harmonisation non automatique		
Montants encaissés au titre de	appels à cotisations	recouvrement
Cotisations 2022	-96,00 €	
Cotisations 2021		
Cotisations 2020		
Cotisations 2019		
Cotisations 2018		
Cotisations 2017		
Cotisations 2016		
Cotisations avant 2016		
Total	-96,00 €	
Total cotisations + recouvrement (Total 5)	-96,00 €	
Retenue sur versements réalisés		96,00 €
Total versé		96,00 €



- **HARMONISATIONS 2022**

23 demandes d'Harmonisation Exceptionnelle et l'HNA annuelle permettant de terminer l'année.

Il a été validé pour 2023 :

- **L'investissement sur des travaux** de peinture et **d'aménagement** des archives.
- **Une baisse importante des indemnités des élus** du bureau pour le deuxième semestre avec une obligation de réorganisation de notre fonctionnement, alors que l'équipe en place assume depuis plusieurs années toutes les missions qui lui sont confiées.

En 2022 au vu des dossiers juridiques et de la charge de travail que cela impose depuis plusieurs années aux élus, 2 dossiers ont été confiés à l'avocat du CNOMK, ce qui a engendré des frais acceptés en HE. (Voir ci-dessus)

9. **COVID 19 :**

- 9 MK libéraux non vaccinés.
- Des mails ont été envoyés à quelques MK qui nous ont interrogé. Nous avons relancé des MK qui ont fermé leur activité. Il semble que des activités ont été fermées par l'ARS et la CPAM84.

10. **Réunions en 2022 et mission de représentation**

Les élus ont participé à 28 réunions (21 en 2021) :

- 5 bureaux du CDOMK84.
- 6 conseils du CDOMK84, dont le Conseil n°1 bis en Visioconférence et le conseil n°4 bis visio et présentiel pour convocation de MK (refus d'inscription) mixte. Les Conseils bis sont organisés pour finir l'ODJ.
- 2 réunions des Présidents à Paris
- 2 Visioconférence point politique du CNOMK -
- 1 réunion des trésoriers (absence exceptionnelle)

- 1 formation sur les contrats CNO – à laquelle a participé 3 élus.
- 1 formation sur les conciliations CNO - à laquelle a participé 3 élus.

- 7 Réunions visioconférence : 2 pour Covid Long (avec le DAC), 3 pour la crise Ukrainienne (ARS 84), 1 sur le Guichet unique (ARS PACA), 1 sur le projet réseau COCOON périnatalité.
- 5 Réunions ou invitations en présentiel : 1 CTS du DAC (ancien PTA), 1 pour CPTS Cerebellum, 2 pour le CNR (3 élus y ont participé), 1 invitation du SSR les Cyprès pour présenter l'équipe mobile neuro.
- 2 CCOPD avec l'ARS 84 en visioconférence. (Présentation des projets d'exercice coordonnés CPTS, MSP et SISA, ESS ...)
- 1 entretien individuel annuel en fin d'année de la secrétaire Administrative. (16/09/22)

Stéphanie PALAYER MICHEL
Présidente



RAPPORTEUR : **STÉPHANE MICHEL**

Président de la Commission Juridique

Secrétaire général du CDOMK84

ANNEXE 1 : RAPPORT COMMISSION JURIDIQUE 2022

Pour 2022 nous avons pu dénombrer différentes catégories de dossiers, qui peuvent être regroupés en **3 thèmes** pour **337 dossiers** traités :

Dossiers JUDICIAIRES	Nombre de dossiers 2022	2021
Demandes avis déontologiques	2	3
Plaintes	6	13
Procédure en appel décision CDPI	0	0
Demandes de médiations	6	10
Signalement d'exercice illégal/publicité illégale	1	1
Association procédure civile	0	2
Injonction paiement de cotisations	0	0
Doléances patients	5	6
Autres dossier	21	4
CMPCK	0	2
TOTAL	41	41

Dossiers D'informations	Nombre de dossiers 2022	2021
Demandes d'informations juridiques et Déontologiques	0	33
Conseils contrats	96	19
Conseils juridiques	4	29
Demandes et conseils administratifs MK	134	109
Demandes administratives non MK	56	29
TOTAL	290	219

Dossiers d'Entraide	Nombre de dossiers 2022	2021
Liquidations et redressements judiciaires	0	0
Demandes d'entraides professionnelles	6	2
Demandes de minoration	3	9
Signalements d'insécurité des professionnels	2	5
TOTAL	11	16

1. *DOSSIERS JUDICIAIRES : 41 dossiers

1.1. Décisions déontologiques

2 Demandes d'avis et contrôles déontologiques

Plusieurs cas prévus par le Code prévoient une demande d'avis du CDOMK de rattachement ou un contrôle à l'initiative du CDOMK du professionnel concerné.



Cette année nous avons traité 8 demandes rentrant dans ce cadre, soit :

- L 4321-14, L4321-18, L4321-21, R4321-51, R4126 -107 et 132 du CSP et R4321-145
- Articles R 4321-51 / 4321-107 / 4321-132 / 4321-145 du CSP

1.2. Plaintes : procédure de conciliations

6 plaintes CDO (Détails et motifs dans tableau transmis au CIROMK PACA)

- 1 dossier manquement grave dans l'exercice des soins
- 1 dossier complicité d'exercice illégal et défaut de contrat
- 2 dossiers défaut de confraternité
- 1 dossier refus de soins
- 1 dossier de déconsidération de la profession et défaut de contrat

1.3. Médiations – conciliation article 99 du code déontologie.

6 dossiers de médiations entre MK ont été ouverts cette année par le Conseil (motifs des demandes telles que reques):

- 1 dossier manquement de soins
- 1 dossier défaut de confraternité
- 1 dossier organisation du cabinet
- 1 dossier de non confraternité
- 1 dossier de non-respect du contrat
- 1 dossier code de déontologie non respecté

1.4. Signalements d'exercice illégal ou de publicité illégale

1 dossier

1.5. CMPCK

0 dossier de refus de soins

1.6. Questions juridiques sans ouverture de dossiers

21 dossiers ont nécessité une réponse juridique argumentée en référence au code de déontologie ou plus largement à la réglementation applicable y compris dans le cadre de la rédaction de contrats.

1.7. Doléances patients

5 dossiers « doléances patients » ont nécessité une réponse argumentée notamment au regard de la facturation des soins ou de difficultés à trouver un praticien soit pour des pathologies particulières soit pour des soins à domicile

2. Dossiers d'informations : 290 dossiers

2.1. Demandes d'informations juridiques et déontologiques

Les 290 dossiers (contre 219 en 2021 et 212 en 2020) se répartissent sur les thèmes suivants :

- 33 dossiers de demandes d'information déontologiques et juridiques
- 134 dossiers de demandes de renseignement d'ordre administratif
- 96 dossiers de demandes conseils contrats
- 56 dossiers de demandes administratives par des non MK
- 4 dossiers de demande de conseils juridiques ayant nécessité un entretien



Ces dossiers ont été traités en majorité, exclusivement par email ou par courrier sauf les entretiens.

2.2. Entretiens

Nous avons donné suite à des demandes de conseils, à la récurrence d'irrégularités sur les contrats ou à un signalement de confrères

4 dossiers d'entretien de masseurs-kinésithérapeutes en lien avec les avis déontologiques, les signalements divers et les conseils juridiques cités dans les points précédents.

3. Entraide

3.1. Redressements judiciaires

Pas de dossier cette année

3.2. Entraide professionnelle

1 dossier d'entraide : problème d'enregistrement RPPS et du coup impossibilité de facturation des soins. Pas d'aide possible mais contact avec le service tableau et la CPAM pour valider l'enregistrement et le KO RPPS.

4 dossiers de difficultés financières : orientation vers un passage en MK inactif.

1 dossier complexe : conseil soutien psychologique, accompagnement dans le choix de changement professionnel. (vente cabinet)

3.3. Minoration

3 dossiers minoration de cotisation ordinale.

3.4. Protocole de sécurité

2 dossiers d'agression verbale ou physique sur MK renseignés par l'envoi d'une fiche de signalement d'insécurité avec envoi systématique de la procédure applicable au déclenchement du protocole de sécurité.

4. CONCLUSION

Cette année le nombre de demandes au total est de **342 dossiers** traités (276 en 2021, 285 en 2020, 191 en 2019, 182 en 2018, 155 en 2017, 106 en 2016).

Après analyse de l'ensemble des dossiers traités dans le cadre des attributions juridiques du CDOMK84, nous avons pu constater une hausse des demandes d'informations administratives 134 demandes (109 en 2021, 93 en 2020, 78 en 2019, 47 en 2018). A noter : aucune injonction de paiement en 2022 comme en 2021 contre 15 en 2020.

Tous les dossiers ont été vus par un élu au moins pour la gestion quotidienne et votés en Conseil pour les décisions relevant de son autorité pour décider les suites à donner à certains dossiers.

A noter aussi pas de CMPCK cette année visant à traiter des refus de soins et discrimination contre 2 en 2021.

A noter cette année quelques procédures liées au non-respect de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire imposant une obligation vaccinale contre la COVID pour les professionnels de santé, ayant entraîné des décisions de l'ARS de suspension du droit de donner des soins aux assurés pour quelques praticiens.


M. Stéphane MICHEL
Secrétaire Général



Laurent VEDEL

Président commission des contrats



ANNEXE 3 : RAPPORT de la commission des contrats 2022

Nous observons une augmentation constante du nombre des contrats envoyés au CDO84 :

- 321 contrats en 2016,
- 403 contrats en 2017,
- 329 contrats en 2018,
- 424 contrats en 2019
- 422 contrats en 2020.
- 361 contrats en 2021

CONTRATS AU 31 12 2022	PROJETS	Conforme	Non conforme	Conforme conseil	modifiés/annulés	TOTAUX	élu
Assistant Libéral	1	85	7		7	92	Tresorier
Avenant	4	30	1			31	
Bail pro/ sous location MK /copropriété		16				16	SG
CESS PARTS /FOND	1	7				7	SG
CDD		9	1			10	SG adj
CDI	3	17	3			20	AG adj
Collaborateur Libéral		27				27	Trésorier
Convention de mise à dispo installation à autre profession-SOUS LOC	2	3	2		2	5	SG
Convention Succession- présentation	1	1				1	SG
Convention de stage		4				4	VP
Convention exercice etbl		1				1	SG
EHPAD		2				2	SG
EXERC COM/PART FRAIS/ASSOCIATION	1	3	1		1	4	SG
Intérimaire						0	
Intervention MK en entreprise		1				1	SG
Prestation de service						0	
Prestation de formation						0	
Règlement Intérieur		1				1	SG
Remplacement		230	4		2	234	Trésorier
Leasing						0	
Salariés APA						0	
Salarié autres (Déc- Int)						0	
Statuts SCM	2	5	4		1	9	SG
Statuts SASU						0	
Statuts SCI						0	
Statuts SELARL/SCP / SELASU	1					1	SG
Statuts SISA		2				2	SG
Vente matériel						0	
TOTAUX	16	444	23	0	13	467	



Sur les 23 contrats reçus NON CONFORME de 2022, 12 ont été modifiés. Il reste donc 11 contrats non conformes non modifiés.

Les contrats non conformes non modifiés à ce jour devraient faire l'objet d'une relance.

Cette année, **3 communications sur les contrats** ont été faites par mailing :

- 22-004 Bonnes pratiques contrat remplaçant - déclaration 01 05 22
- 22-006 INFO CPTS - bonnes pratiques contrats 21 06 22
- 22-007 IFNOS sur bonnes pratiques CONTRATS 24 06 22

Le site internet est régulièrement mis à jour et il est également rappelé systématiquement, dans chaque procédure d'inscription ou de mise à jour des dossiers individuels des professionnels, l'obligation de rédiger et de transmettre les contrats.

Nous constatons une très forte augmentation du nombre de contrats analysés en 2022.

Pour rappel tous les contrats sont analysés par les membres de la commission contrats, qui sont tous membres du bureau.

- Le trésorier analyse tous les contrats de libéraux, Assistanat, Collaboration libérale, remplacement
- Le Secrétaire général analyse tous les contrats complexes : Statuts SEL, SELASU, SCP, SCM, Baux, Cessation de part, SISA, MSP
- La Vice-Présidente analyse les conventions de stage
- Le Secrétaire adjoint analyse tous les contrats salariés.
- Les avenants sont analysés par le rapporteur en charge du type de contrat.

Les rapporteurs de contrats présentent au vote de la commission contrat toutes les propositions des Contrats NON CONFORMES pour venir confirmer ou infirmer sa proposition.

Tous les contrats analysés font l'objet d'un vote conseil organisé par voie électronique.

Il a été organisé **15 votes mail** en 2022.

A la lecture de ce rapport annuel validé en séance plénière du 27 février, le Conseil prend acte de la **très forte augmentation du nombre de contrat (+29% par rapport à 2021, 10% par rapport à 2019), et s'inquiète des mesures prises par le conseil national sur les nouvelles règles d'indemnisation, IF non cumulable à un forfait à la mission, et de la baisse conséquente du budget (environ 10 000€).**

Quelle organisation devra prendre le CDOMK84 à partir de juillet 2022 si les élus à responsabilité comme le Secrétaire Général et le Trésorier perçoivent une IF mais qu'ils ne peuvent pas percevoir de forfait à la mission ? Ils assument depuis plusieurs années la quasi-totalité de l'analyse des contrats ce qui a justifié depuis plusieurs années le montant de leur IF.

Devront-ils quitter leur poste à responsabilité ?

Laurent VEDEL

Président commission des contrats





Rapporteur : Laurent VEDEL
Trésorier CDOMK84

RAPPORT DE TRESORERIE AU 31 12 2022

Validé par Conseil du 27 février 2023

1- BUDGET FONCTIONNEMENT

Ce rapport est le reflet de notre activité au 31 12 2022.

Le budget validé initial était de **88 319,85 €**. Il a été révisé tout au long de l'année par des HE et des corrections (frais de déplacements des élus du bureau) pour atteindre **100 759,28 €**. hors amortissements et investissements.

Nous déterminons 8 catégories de charges courantes déterminées par DIVALTO : (**Budget fonctionnement 2022 : 93 122,83 €**)

- Les charges de **fonctionnement** : **5 490,50 €**
- Les charges **juridiques & comptables** : **10 520,10 €**
- Les charges de **communication** : **60 €**
- Les charges relatives aux **locaux** : **3 804,59€ (hors investissement immobilier)**
- Les charges relatives aux **élus** : **41 347,02 € (indemnité + déplacement + frais de bouche)**
- Les charges relatives aux **MK et structures** : **0 €**
- Les charges de **personnel** : **31 455,46 €**
- Les autres charges comprenant les **charges d'intérêts à 445,16 €** et les charges exceptionnelles **0€**.

2- INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement (remboursement du capital validé est de **9 560,05 €**).

Soit un budget total révisé de **102 682,88 €**.

3- RECETTES

Sur le compte courant, les recettes s'élèvent à **105 101,93 €** :

- **62 269,75 €** au titre des cotisations 2022 et recouvrements,
- **14 204,71 €** au titre des versements automatiques
- **13 910,24 €** au titre de l'harmonisation non automatique,
- **14 717,23 €** au titre de l'harmonisation exceptionnelle.

Les chiffres exposés dans ce rapport prennent en compte les dépenses attribuées à l'exercice 2022 et débitées/ créditées en janvier et février 2023. De plus, les chiffres sont extraits de la comptabilité de DIVALTO, contrôlé par le CNOMK.

4- PREVISIONS 2023

Pour 2023, dans le respect des règles et conseils édictés par le CNOMK pour le calcul de notre budget, ainsi que du nouveau calcul des indemnités des élus du bureau, un prévisionnel de **84 735,10 €** hors investissement a été validé par le CNO lors du conseil de décembre 2022. Chaque dépense non prévue fera l'objet d'une demande de HE.

Conclusion :

Il a été validé pour 2023 :

- **L'investissement sur des travaux** de peinture et **d'aménagement** des archives.
- **Une baisse importante des indemnités des élus** du bureau pour le deuxième semestre avec une obligation de réorganisation de notre fonctionnement, alors que l'équipe en place assume depuis plusieurs années toutes les missions qui lui sont confiées.

En 2022 au vu des dossiers juridiques et de la charge de travail que cela impose depuis plusieurs années aux élus, 2 dossiers ont été confiés à l'avocat du CNOMK, ce qui a engendré des frais acceptés en HE. (Voir ci-dessus)

Laurent VEDEL
Trésorier

